

L'Arrête Royal belge (A.R. 31.08.2005) stipule :

"Seuls les travailleurs dûment formés peuvent exécuter des travaux sur un échafaudage".

En Belgique, cette exigence est reprise dans la loi. De même, aux Pays-Bas et au Luxembourg, il est bon que les utilisateurs soient formés quant à l'usage correct d'un échafaudage. Afin d'en concrétiser le contenu pendant les formations, les instructions ou les réunions boîte à outils, nous avons rédigé ces instructions à l'attention des utilisateurs. Elles reprennent tous les points que les utilisateurs d'échafaudages Allround ou Blitz doivent respecter.

MANUEL D'UTILISATION DE L'ÉCHAFAUDAGE

- ▶ L'accès à l'échafaudage peut uniquement se faire par les ouvertures, il est interdit d'escalader l'échafaudage.
- ▶ Ne sautez pas sur un plancher d'échafaudage (depuis une hauteur).
- ▶ L'accès se fait uniquement sur des planchers dûment étayés. Il est interdit de lancer des objets lourds sur les planchers.
- ▶ Charge de plancher 1,5 (100% sur le 1^e niveau et 50% sur les autres niveaux).
- ▶ Respectez la classe de charge de plancher telle que déterminée. (Charge de plancher, classe 1 à 6 inclus : 75, 150, 200, 300, 450 ou 600 kg/m²).
- ▶ Charge d'un échafaudage spatial max. 6m² (attention : retirez à temps la grenaille d'acier).
- ▶ Le hissage de matériaux peut uniquement se faire manuellement ou à l'aide d'un palan manuel. (L'ancrage d'ascenseurs et la suspension de palans motorisés peut uniquement se faire en concertation avec le responsable technique).
- ▶ Lorsque les matériaux ou les pièces détachées sont posés sur un plancher, prévoyez toujours un passage d'une largeur de 20cm.
- ▶ En cas d'orage et de vent de > 6 Beaufort : évacuez l'échafaudage.
- ▶ Après chaque passage, fermez les volets de plancher, les barres de sécurité et/ou les doubles barres de sécurité.
- ▶ Ne retirez pas les éléments de construction (retirez les garde-corps, les ancrages et les planchers après concertation et remettez-les le plus rapidement possible en place). Protégez cette zone à l'aide de garde-corps ou d'un ruban de signalisation rouge et blanc.
- ▶ N'effectuez pas de travaux d'excavation sous ou à proximité immédiate de l'échafaudage.
- ▶ Après des conditions météorologiques extrêmes (tempête, forte chutes de neige), vérifiez l'échafaudage avant de reprendre son utilisation.
- ▶ Permis : veillez à ce que votre permis de travail soit en ordre.
- ▶ Retirez l'étiquette d'avertissement de l'échafaudage (Scafftag) dès que la sécurité de l'échafaudage n'est plus garantie. (Lorsqu'aucune étiquette d'avertissement n'est utilisée, veuillez prévenir le responsable final).
- ▶ Surveillez toujours bien l'environnement (sous l'échafaudage !), surtout en cas de montage dans un espace public.
- ▶ Après les heures de travail, fermez correctement le chantier de sorte qu'aucune personne non autorisée (enfants !) ne puisse escalader l'échafaudage.

Par ailleurs, les règles suivantes s'appliquent aux échafaudages roulants

- ▶ Lors du déplacement, veillez à ce que toutes les personnes et les matériaux aient été évacués de l'échafaudage. Le déplacement peut uniquement se faire en exerçant une force manuelle sur le bas.
- ▶ Le trajet à parcourir doit être plane et exempt de tout obstacle..
- ▶ Verrouillez les roues (frein) après déplacement et avant utilisation (escalade) de l'échafaudage roulant.